

Bachelier en gestion hôtelière orientation : management

HELHa La Louvière Rue de Belle-Vue 32 7100 LA LOUVIERE

Tél :

Fax :

Mail :

1. Identification de l'Unité d'Enseignement

Citoyenneté			
Code	ECHG2B34CIT	Caractère	Optionnel
Bloc	2B	Quadrimestre(s)	Q1Q2
Crédits ECTS	2 C	Volume horaire	24 h
Coordonnées des responsables et des intervenants dans l'UE	Patricia MOLET (patricia.molet@helha.be)		
Coefficient de pondération		20	
Cycle et niveau du Cadre Francophone de Certification		bachelier / niveau 6 du CFC	
Langue d'enseignement et d'évaluation		Français	

2. Présentation

Introduction

L'objectif de cette unité d'enseignement optionnelle est de sensibiliser l'étudiant à la citoyenneté. Elle peut prendre diverses formes: représentation des étudiants dans divers organes décisionnels de la HELHa ou toute autre forme de projet à caractère citoyen interne ou externe à la HELHa validé par le titulaire de l'unité citoyenne.

Contribution au profil d'enseignement (cf. référentiel de compétences)

Cette Unité d'Enseignement contribue au développement des compétences et capacités suivantes :

Compétence 1 **S'insérer dans son milieu professionnel et s'adapter à son évolution**

- 1.1 Travailler, tant en autonomie qu'en équipe, dans le respect de la culture de l'entreprise
- 1.3 Adopter une attitude éthique et respecter les règles déontologiques
- 1.4 Développer une approche responsable, critique et réflexive des pratiques professionnelles

Acquis d'apprentissage visés

Au terme de cette unité d'enseignement, l'étudiant sera capable de :

- adopter des valeurs telles que solidarité, responsabilité, participation
- adopter un sens critique et un esprit d'analyse
- participer activement et s'engager dans la vie de la HELHa ou dans la société
- rédiger un rapport de ses activités
- réaliser une autoévaluation des savoirs, savoir-faire, savoir-être et savoir-devenir, qu'ils soient acquis, en cours d'acquisition ou non acquis, en tant que porte-parole dans des situations de réunions de groupes ainsi que des compétences interpersonnelles en tant que représentant d'un groupe.

S'il choisit la représentation étudiante, l'étudiant sera capable en plus de :

- prendre l'avis de ses pairs lors des réunions des délégués, acter leurs doléances dans un rapport écrit et les transmettre aux différents organes
- prendre la parole dans les organes consultatifs et décisionnels

S'il choisit une autre forme de projet citoyen, l'étudiant sera capable en plus de :

- fixer des objectifs réalistes à son projet citoyen
- communiquer régulièrement son état d'avancement au responsable de l'unité d'enseignement
- identifier les différentes étapes de son projet citoyen et réaliser un rétroplanning
- identifier les ressources humaines et matérielles nécessaires
- mettre en oeuvre son projet citoyen

Liens avec d'autres UE

Prérequis pour cette UE : aucun

Corequis pour cette UE : aucun

3. Description des activités d'apprentissage

Cette unité d'enseignement comprend l(es) activité(s) d'apprentissage suivante(s) :

ECHG2B34CITA Projet citoyen

24 h / 2 C

(opt.)

Contenu

Le contenu du projet citoyen est négocié de commun accord entre l'étudiant et le responsable de l'unité d'enseignement sur base d'un document définissant les objectifs, les missions et la planification de ce projet.

Le contenu fera l'objet de la rédaction d'une convention qui sera établie entre l'étudiant et le responsable de l'unité citoyenne.

Démarches d'apprentissage

Apprentissage par projet

Dispositifs d'aide à la réussite

Possibilité de rencontres pour faire le point sur les démarches et résultats de l'étudiant (suivi individualisé).

Sources et références

Néant

Supports en ligne

Les supports en ligne et indispensables pour acquérir les compétences requises sont :

Consignes

4. Modalités d'évaluation

Principe

Q1 : Entretien d'évaluation pour 10% de la note finale

Q2 : Remise d'un rapport de ses activités selon les attentes du responsable de l'unité d'enseignement (acquis d'apprentissage visés cf fiche ECTS et consignes disponibles sur la plateforme d'apprentissage de la HELHa)

Les étudiants « diplômables » en janvier

Pour un étudiant diplômable en janvier, les modalités d'évaluation ainsi que la matière sur laquelle il sera interrogé seront définies dans une convention spécifique, signée par l'étudiant et l'enseignant concerné.

Pondérations

	Q1		Q2		Q3	
	Modalités	%	Modalités	%	Modalités	%
production journalière	Evc	10	Rap	90		
Période d'évaluation					Tvs	100

Evc = Évaluation continue, Rap = Rapport(s), Tvs = Travail de synthèse

Dispositions complémentaires

Pondération des Activités d'Apprentissage dans l'Unité d'Enseignement

Si l'Unité d'Enseignement est constituée d'une seule Activité d'Apprentissage, la note obtenue pour l'activité d'apprentissage est reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement.

Si l'Unité d'Enseignement est constituée de plusieurs Activités d'Apprentissages :

- Sauf décision contraire du jury de délibération. En cas d'échec à une Activité d'Apprentissage (AA) qui la compose, l'Unité d'enseignement ne sera pas validée. En cas d'échec à une ou plusieurs AA, la note de l'UE sera la note la plus faible des AA en échec.
- Si toutes les AA ont une note supérieure ou égale à 10, alors la note de l'unité d'enseignement est obtenue en effectuant une moyenne arithmétique pondérée des notes finales obtenues lors des évaluations des différentes activités d'apprentissage qui la composent.

En cas de note englobante (CM (certificat médical), ML (motif légitime), PP (pas présenté), PR (note de présence), Z (zéro) ou FR (fraude)) dans une des Activités d'Apprentissage composant l'Unité d'Enseignement, cette mention sera reportée automatiquement à la note de l'Unité d'Enseignement, et ce quelle que soit la note obtenue pour l'autre/les autres activités d'apprentissage composant l'UE.

Aussi, la non-présentation d'une partie d'une épreuve (ex : une partie écrite et une partie orale d'un examen) entraînera la mention PP pour l'ensemble de l'activité d'apprentissage, quelles que soient les notes obtenues aux autres parties de l'évaluation.

Notez que ces principes explicités en matière de pondération des activités d'apprentissage de l'UE et de notation restent identiques quelle que soit la période d'évaluation (première ou seconde session).

Référence au RGE

En cas de force majeure, une modification éventuelle en cours d'année peut être faite en accord avec le Directeur de département, et notifiée par écrit aux étudiants. (article 66 du règlement général des études 2023-2024).